
Un Comité permanent du secteur non lucratif des solidarités et de la santé est constitué

Il se réunira à nouveau mi-septembre afin de décider ensemble des actions collectives à engager, notamment auprès du gouvernement qui sera alors en fonction et des parlementaires nouvellement élus.

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) annonce dans un communiqué du 17 juillet la constitution d'un « Comité permanent du secteur non lucratif des solidarités et de la santé », réunissant à ce jour 13 fédérations et associations représentant les professionnels associatifs des secteurs du grand âge, du handicap, de l'enfance et de la solidarité. Objectif : « dans un moment politique particulièrement incertain, [...] faire cause commune afin de parler d'une même voix en faveur des millions de personnes vulnérables accompagnées ou accueillies et de leurs aidants, des millions de professionnels et de bénévoles de nos organisations ».

Le Comité national se réunira à nouveau mi-septembre afin de décider ensemble des actions collectives à engager, notamment auprès du gouvernement qui sera alors en fonction et des parlementaires nouvellement élus. En premier lieu, des mobilisations communes seront engagées « pour que les PLF et PLFSS 2025 traduisent en actes les enjeux de politiques publiques tels que les Français les ressentent et les expriment ». D'ores et déjà, plusieurs initiatives sont prévues à l'automne auxquelles les membres du Comité national apporteront ensemble leur appui.

Organisations présentes : AD-PA, CNAPE, Fnadepa, Fnaqpa, GNDA, Unassi ; la délégation du Réseau Uniopss comprenait son président et des membres de son conseil d'administration : APF France Handicap, Armée du Salut, Fédération de l'Entraide Protestante, Fédération des acteurs de la solidarité, UNA.

Catherine MAISONNEUVE